

Melsheim**Acte de mariage *****Georg ANDRESS & Anna Maria SIMON**30 floréal an III - 19 mai 1795

Ce jour, le trente floréal de l'an trois de la République française, midi, se sont présentés devant moi, Michel Simon, membre du conseil municipal de Melsheim, département du Bas-Rhin, chargé de dresser les acte de naissance, mariage, et décès des citoyens afin de les légaliser ou de les authentifier, d'une part Georg ANDRESS bourgeois et veuf, agriculteur de ce lieu, âgé de trente cinq ans et d'autre part Maria SIMON fille de Georg Simon et de Catharina son épouse.

Les témoins sont : Hans Andress quarante neuf ans, Georg Hamm soixante ans, Veltin Kärcher quarante deux ans, Michel Kühm vingt ans, tous agriculteurs et bourgeois de Melsheim.

Après avoir, devant les parties présentes devant moi Michel Simon, premièrement de l'acte de naissance de Georg Andress né le 3 juillet mil sept cent soixante en légitime mariage de ses parents, deuxièmement de l'acte de naissance de Maria Simon née le 23 avril mil sept cent soixante dix à Melsheim, fille de Georg Simon et de son épouse. La proclamation de cette union a été placardée le 28 floréal devant la maison communale de ce lieu par moi Michel Simon.

Aucune opposition à cette union n'ayant été faite, d'autre part les parents de la future ont donné leur consentement, lorsque Georg Andress et Maria Simon ont déclaré à haute voix qu'ils veulent s'unir, alors j'ai prononcé l'article prescrit par la loi et leur ai communiqué qu'ils sont unis en légitime mariage.

Fait en la maison communale de Melsheim, le mois et année notés ci-dessus.

*Signent :**Georg Andress, marié**Maria Simon, mariée**Georg Simon, père de la mariée**Georg Hamm, témoin**Veltin Kärcher, témoin**Hans Andress, témoin**Michael Kühm, témoin**Michel Simon, employé Administratif.**Signent : Georg Simon, père**Velten Zürcher, parrain**Margaretha Schmidt, marraine (griffe)**Éva Paulin, marraine*

No 1
 Acte de mariage
 Le 30 floréal an III
 19 mai 1795
 Melsheim
 Département du Bas-Rhin
 Acte de mariage de
 Georg Andress bourgeois et veuf
 et de Maria Simon fille de
 Georg Simon et de Catharina
 son épouse.
 Les témoins sont : Hans
 Andress quarante neuf ans,
 Georg Hamm soixante ans,
 Veltin Kärcher quarante deux
 ans, Michel Kühm vingt ans,
 tous agriculteurs et bourgeois
 de Melsheim.
 Après avoir, devant les parties
 présentes devant moi Michel
 Simon, premièrement de l'acte
 de naissance de Georg Andress
 né le 3 juillet mil sept cent
 soixante en légitime mariage
 de ses parents, deuxièmement
 de l'acte de naissance de Maria
 Simon née le 23 avril mil sept
 cent soixante dix à Melsheim,
 fille de Georg Simon et de son
 épouse. La proclamation de
 cette union a été placardée le
 28 floréal devant la maison
 communale de ce lieu par moi
 Michel Simon.
 Aucune opposition à cette
 union n'ayant été faite, d'autre
 part les parents de la future
 ont donné leur consentement,
 lorsque Georg Andress et Maria
 Simon ont déclaré à haute voix
 qu'ils veulent s'unir, alors j'ai
 prononcé l'article prescrit par
 la loi et leur ai communiqué
 qu'ils sont unis en légitime
 mariage.
 Fait en la maison communale
 de Melsheim, le mois et année
 notés ci-dessus.

* Source : Archives départementales du Bas-Rhin - Traduction Micheline Leone

